



GOUVERNEMENT DU NUNAVUT OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste : Analyste principale ou
analyste principal de politiques
Ministère : Société d'habitation du Nunavut
Localité : Iqaluit
Numéro de référence : 2024-14-NHC-
13136
Type d'emploi : Poste à durée
indéterminée

Échelle salariale : 109,029 \$ à 123,694 \$ par année,
37,5 heures par semaine
Indemnité de vie dans le Nord : 16 008 \$ par année
Statut syndical : Poste non syndiqué
Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour
ce poste
Date de clôture : Jusqu'à ce que le poste soit pourv

Cette occasion d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyens dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue profitera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et d'occasions de formation et d'avancement professionnel.

La Société d'habitation du Nunavut est un organisme public du gouvernement du Nunavut qui répond aux besoins en logement de l'une des populations dont la croissance est la plus rapide au Canada. Le mandat de la SHN consiste à créer, à coordonner et à gérer des programmes de logement afin d'offrir aux familles et aux personnes du Nunavut un accès équitable à toute une gamme de logements abordables. La Société d'habitation du Nunavut a récemment lancé la Stratégie Nunavut 3000 (www.igluliuqatigiingniq.ca/fr.html), une collaboration entre le gouvernement et ses partenaires visant à construire 3 000 nouvelles unités qui s'ajouteront au continuum du logement d'ici 2030.

La personne titulaire de ce poste a la responsabilité d'élaborer et de revoir les directives, les politiques et la législation et aussi de préparer des documents d'information de haute qualité à l'intention du comité de direction de la société, du conseil d'administration de la SHN, du conseil exécutif et du conseil de gestion financière. Cette personne apporte aussi un soutien à la directrice ou au directeur des politiques et de la planification stratégique qui consiste à effectuer des évaluations approfondies des politiques et programmes proposés, à faire état des éventuelles répercussions politiques, légales, sociales, économiques et financières, à déterminer les indicateurs de rendement et à recommander des modifications. La personne titulaire de ce poste assurera la liaison entre les gouvernements fédéral, internationaux, provinciaux et territoriaux, les organismes inuits et d'autres intervenants du logement, et coordonne l'implication de la division avec les ministères du gouvernement du Nunavut et d'autres agences pour l'élaboration d'initiatives interministérielles.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquissent habituellement au moyen d'un diplôme dans un domaine comme les sciences sociales, la communication, l'économie, l'administration des affaires ou l'administration publique, émis par un

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à NHCCareers@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitae dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur demande.



établissement postsecondaire reconnu avec un minimum de trois (3) années d'expérience à élaborer et analyser des politiques et programmes publics. De l'expérience au sein d'une grande entreprise ou dans un cadre gouvernemental, ainsi que de l'expérience avec la supervision et la gestion d'employés ou de l'attribution de travail sont considérés comme des atouts. De l'expérience ou de la formation dans l'analyse des marchés du logement est également considérée comme un atout.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimagatunangit, de l'inuktitut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique constituent également des atouts.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou une expérience équivalentes aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Une liste des personnes admissibles pourrait être créée pour pourvoir d'autres postes vacants actuels et futurs au sein de la Société d'habitation du Nunavut dans n'importe quelle collectivité du Nunavut.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à NHCCareers@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur demande.